



**AVIS DE PROMULGATION  
REGLEMENT #526-2022**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière-trésorière de la municipalité que, lors de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de La Guadeloupe tenue le 11 avril 2022, le conseil de cette municipalité a adopté le règlement no. 526-2022

**RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 493-2018  
ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE  
LA MUNICIPALITÉ LA GUADELOUPE.**

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

- 1 - Avis de motion : 17 janvier 2022
- 2 - Présentation et dépôt du projet de règlement : 17 janvier 2022
- 3 - Avis public d'adoption : 31 mars 2022
- 4 - Consultation des employés : 7 avril 2022
- 5 - Adoption du règlement : 11 avril 2022
- 6 - Avis de promulgation : 22 avril 2022

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à La Guadeloupe ce 24<sup>e</sup> jour d'avril 2022

Christiane Lacroix, directrice générale & sec.-trés.

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Christiane Lacroix, directrice générale & greffière-trésorière de la Municipalité de La Guadeloupe, résidant au 371, 19<sup>e</sup> Avenue, La Guadeloupe GOM 1G0, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 13 h et 16 h de l'après-midi, le 24 avril 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 24<sup>e</sup> jour d'avril 2022.

Christiane Lacroix, directrice générale & sec.-trés.